

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 juin 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

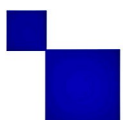
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Capanema  
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Cranoly  
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Dallier

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monany, Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2022-VI-14 du 16 juin 2022

### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2022.

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

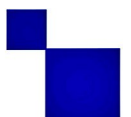
**après en avoir délibéré,**

- ADOPTE par chapitre les dépenses et les recettes pour le budget supplémentaire de 2022, qui s'établissent pour l'ensemble des budgets à :

- 322 626 563,07 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 314 517 895,06 euros en dépenses et en recettes, en mouvements réels.

#### Section d'investissement

- 124 398 111,39 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,



- 120558 284,20 euros en dépenses et 116 238 201,38 euros en recettes, en mouvements réels.

#### Section de fonctionnement

- 198 228 451,68 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 193 959 610,86 euros en dépenses et 198 279 693,68 euros en recettes, en mouvements réels.

- ADOPTE le budget principal et le budget annexe suivants :

### **Budget principal**

#### Section d'investissement

Mouvements budgétaires: 120 757 384,52 euros en dépenses et en recettes,  
Mouvements réels : 116 866 315,33 euros en dépenses et 112 531 232,51 euros en recettes.

#### Section de fonctionnement

Mouvements budgétaires : 198 279 693,68 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 193 944 610,86 euros en dépenses et 198 279 693,68 euros en recettes.

### **Budget annexe d'assainissement**

#### Section d'investissement

Mouvements budgétaires : 3 640 726,87 euros en dépenses et en recettes,  
Mouvements réels : 3 691 968,87 euros en dépenses et 3 706 968,87 euros en recettes.

#### Section de fonctionnement

Mouvements budgétaires : - 51 242,00 euros en dépenses et en recettes,  
Mouvements réels : 15 000,00 euros en dépenses et 0,00 euros en recettes.

- CRÉE une provision de 120 millions d'euros au budget principal pour participer au financement des futures dépenses d'équipement brut ;

- ADOPTE les nouvelles autorisations de programme, conformément au tableau n°1 ;

- MODIFIE les autorisations de programme votées antérieurement, mentionnées dans les tableaux n°2 et n°3.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon*

Vote(s) contre de :

*M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Cannarozzo, Mme Pierre*

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 14	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*